
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 avril 2017 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Aurèle Blanchette, directeur - Services administratifs
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Mathieu Legault, secrétaire-rechercheur – Division du greffe
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

À 19 h 05, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

CA17 22 0090

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10.12 Résolution pour la révision de la géométrie de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi au profit de logements sociaux dans le cadre du PDUÉS
- 20.05 Octroi d'un contrat à 9055-0344 Québec inc., au montant de 135 394,56 \$, pour la location de quatre tracteurs lave-trottoirs avec opérateur pour le nettoyage printanier des rues et des trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une durée de 2 ans (dossier 1172892001)
- 20.06 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 374 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1176771002)
- 40.18 Adoption d'un règlement résiduel – Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown à l'exception de la zone 0583 et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, à l'exception de la zone 0583 (dossier 1176347007)
- 40.19 Adoption d'un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire de la zone 0583 à la suite d'une demande de tenue de registre – Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (dossier 1176347008)

- 40.20 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest
- 40.21 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux
- 40.22 Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'événement « Montréal toute une histoire ! » (dossier 1170532003)

De retirer les items 40.06 et 40.14 de l'ordre du jour.

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA17 22 0091

10.03 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017, à 19 h

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2017 soit approuvé tel que soumis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Constantin Tsukalas : sécurité dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Monsieur allègue l'infiltration présumée de certains gangs dans les effectifs policiers et demande des mesures concrètes visant à protéger les preuves et éviter leur destruction. Il demande que le directeur du SPVM quitte ses fonctions et demande aux élus d'adopter une motion à cet effet.

Le conseiller Sauvé répond.

Question répondue sur place.

Madame Brigitte Dumas : réfection de la rue Basin

Madame souligne le mauvais état de la rue Basin. Elle dépose une pétition demandant la réfection de cette rue et souhaite savoir à quel moment l'arrondissement compte procéder.

Dépôt d'un document : pétition pour la réfection de la rue Basin à Montréal.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi par la direction des travaux publics : réparer les nids de poule lorsque la température le permettra et planifier la réparation complète de la chaussée.

Monsieur Alain Goyette : nuisances occasionnées par l'usine Thermetco sur la rue Williams

Monsieur explique les nuisances occasionnées par l'usine Thermetco. Il souligne les efforts de l'entreprise pour en diminuer l'émission mais constate leur faible efficacité. Il souligne également les actions entreprises par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal. Il souhaite connaître les raisons pour laquelle l'arrondissement a accepté la construction de logements dans un secteur industriel lourd et quels sont les plans pour la relocalisation de l'usine. Il souhaite également savoir si le Service de l'environnement a effectué des analyses afin de déterminer si les émanations de cette usine respectent les normes environnementales.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : informer le citoyen sur les démarches en cours auprès du Service de l'environnement de la Ville de Montréal et lui indiquer si une étude indépendante a été effectuée par ce service.

Monsieur Marc-André Laberge : nettoyage des égouts de la rue Sainte-Marie

Monsieur souligne des problèmes d'émanations d'odeurs en provenance des égouts, lesquels sont récurrents, sur la rue Sainte-Marie. Il souligne s'être plaint à de nombreuses reprises sans qu'aucune action ne soit entreprise. Il souhaite que l'arrondissement soit proactif dans le nettoyage de ses égouts.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la direction des travaux publics : vérifier si un nouveau nettoyage des égouts est nécessaire ou si une autre solution permanente s'impose (réparation ou changements de conduites, etc.).

Madame Lisa Mintz: falaise Saint-Jacques

Madame remercie les élus pour le support offert à l'organisme Sauvons la falaise. Elle invite les citoyens à participer à une corvée de nettoyage le 29 avril, à signer une pétition demandant la protection du territoire de la falaise, ainsi qu'à la Marche de Jane qui se tiendra le 6 mai prochain.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Simon Tounisidis : nuisances occasionnées par l'usine Thermetco sur la rue Williams

Monsieur souhaite connaître les actions prises par la Ville au sujet des nuisances occasionnées par les activités de l'usine Thermetco.

Le maire Dorais, la conseillère Thiébaud et le directeur Villeneuve répondent.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : informer le citoyen des démarches en cours par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal et lui indiquer si une étude indépendante a été effectuée par ce service (même suivi que pour la requête de monsieur Alain Goyette à la présente séance).

Madame Jocelyne Bernier : réaménagement du carré d'Hibernia (30.03 de l'ordre du jour)

Madame souhaite une réelle consultation des citoyens qui fréquentent le carré d'Hibernia et voudrait donc savoir si une séance publique est prévue à ce sujet, bien que l'on annonce déjà des travaux.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

CA17 22 0092

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

10.04 - Période de questions et commentaires du public (suite)

Madame Vivianna Riwilis : consultations sur la planification et le développement du territoire de Pointe-Saint-Charles

Madame fait part d'inquiétudes relativement au fait que plusieurs consultations publiques, en lien avec la planification et le développement du territoire de Pointe-Saint-Charles, se dérouleront en même temps. Elle ajoute qu'il y aurait lieu de consulter le milieu afin de convenir de dates pour la tenue de ces consultations. Dans un autre ordre d'idée, elle ajoute que les locaux loués aux organismes communautaires qui occupent la Maison Saint-Charles ont subi une hausse de loyer de 25 %, ce qui entraîne des difficultés pour plusieurs d'entre eux, qui envisagent de cesser leurs activités.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

Madame Kim Doucet : éthique du maire Denis Coderre

Madame souhaite connaître l'opinion des élus au sujet du maire Coderre qui a omis de déclarer la réception d'un chèque de 25 000 \$ alors qu'il était député fédéral.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Mélissa Renaud (Collectif « À nous la Malting ») : mise en réserve du site de la Canada Malting

Madame s'exprime au nom du Collectif « À nous la Malting », un groupe de citoyens qui souhaite déposer un projet communautaire pour l'ancien site de la Canada Malting dans l'ouest de Saint-Henri. Comme c'est à l'arrondissement de procéder à la mise en réserve du terrain avant que la Ville puisse en faire l'acquisition, elle souhaite savoir si les élus de l'arrondissement sont prêts à mettre le terrain en réserve.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

Madame Shannon Franssen (Collectif « À nous la Malting ») : mise en réserve du site de la Canada Malting

Madame indique que les membres du Collectif « À nous la Malting » travaillent sur un projet de financement pour l'acquisition et le développement de l'ancien site de la Canada Malting. Elle souhaite obtenir l'appui des élus dans les démarches du Collectif auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

Le maire Dorais et la conseillère Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Martin Cloutier : réaménagement de la bibliothèque Saint-Charles

Monsieur explique que le projet de réaménagement de la bibliothèque Saint-Charles relève désormais de la Ville de Montréal plutôt que l'arrondissement. Il souhaite savoir comment s'organiseront les prochaines étapes du projet et connaître l'identité de l'interlocuteur du comité de citoyen impliqué dans le projet.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

10.05 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :

1. Préservation de la dalle-parc dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot : le conseil d'arrondissement a déjà adopté une résolution demandant le maintien de cette dalle.
2. Plan d'action en matière de culture : vitalité culturelle plus importante - quatre rencontres organisées avec le milieu - adoption d'un plan d'action en matière de culture.
3. Travaux de canalisation sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame Ouest : des représentations seront faites auprès de la Ville-centre - assurer une aide aux commerçants - faciliter le stationnement - contrôle de la vitesse.
4. Portes ouvertes sur la reprise des travaux sur la rue Notre-Dame Ouest : 5 et 6 avril - détails disponibles sur le site Internet de l'arrondissement.
5. Cabane à sucre au Centre Monseigneur Pigeon : 9 avril – détails sur la page Facebook.

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 24.

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Proclamation de la Semaine de l'action bénévole (10.11) : hommage à tous les bénévoles de l'arrondissement.
2. Intersection de la rue Jolicoeur et du boulevard Monk : changements apportés aux feux de signalisation mais autres problématiques – demande acheminée à la Ville-centre pour un feu piéton prioritaire et des saillies de trottoirs - l'arrondissement en assure le suivi.

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 26.

3. Amphithéâtre au parc Jean-Drapeau : investissement de 73 millions de dollars sans consultations publiques préalables - plus de mille arbres abattus - complexe aquatique fermé pendant la durée des travaux – propositions étudiées pour maintenir le site ouvert pendant les travaux (pétitions, pression).
4. Jeux du Québec: Club Les Géants a remporté une bannière en haltérophilie.
5. Invitations : Bol de l'entraide au profit de la Maison de l'entraide le 6 avril prochain - rassemblement en faveur du logement social le 8 avril devant la station de métro Monk.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Plan d'action pour la revitalisation du boulevard Monk : discussions en cours afin de procéder à l'acquisition de nouveau mobilier urbain pour donner une nouvelle signature visuelle au boulevard.
2. Projet de documentation de l'histoire orale des quartiers situés le long du canal de Lachine : initiative d'un professeur de l'Université Concordia - guide audio relatant l'histoire des quartiers - disponible dans les bibliothèques de l'arrondissement.

Le maire Dorais quitte son siège à 20 h 35.

3. Protection du patrimoine bâti des quartiers qui longent le canal de Lachine : analyse architecturale des quartiers anciens de l'arrondissement en cours - assemblée de consultation publique prévue le 8 mai - les résidents recevront une communication à cet effet.
4. Projets examinés par le comité consultatif d'urbanisme à l'ordre du jour.
5. Invitations : gala bénéfique pour le centième anniversaire de la Maison Saint-Columba - cabane à sucre au centre Monseigneur Pigeon - Café citoyen à l'ACHIM - activités culturelles des mois d'avril et mai - l'organisme Lire et faire lire recherche des bénévoles aînés pour éveiller le plaisir de la lecture chez les tout-petits.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Motion pour la révision de la géométrie de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi au profit de logements sociaux dans le cadre du PDUÉS (10.02) : requalification de certains espaces sous-utilisés, notamment pour la construction de logements sociaux.

Le maire Dorais reprend son siège à 20 h 41.

2. Campagne de propreté : débutera dès que le climat le permettra - brigade trottoir bonifiée - renforts affectés aux poubelles de rue - corvées en avril et en mai - Pro-Vert Sud-Ouest reprendra le nettoyage des graffitis.
3. Invitation : exposition de la Société d'histoire de Saint-Henri à l'ancienne caserne 23.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Plan de développement urbain, économique et social Turcot : l'adoption du projet de plan sera adopté lors d'une séance ultérieure – modifications à apporter.
2. Consultations publiques sur la planification et le développement de Pointe-Saint-Charles (10.09): différents projets de planification et de développement au cours des prochains mois.
3. Utilisation du Fonds pour le développement de logement social et communautaire : projet en cours d'approbation par le Service de l'habitation - retard - représentations auprès de Russel Copeman, élu responsable du dossier à la Ville.
4. Aménagement de ruelles vertes : appel d'offres pour l'aménagement de ruelles vertes en raison d'excavations avec infrastructures souterraines - autres ruelles également aménagées pour lesquelles des annonces seront faites au printemps.
5. Plan d'action en développement durable : séance publique le 1^{er} mai - autres annonces à venir.
6. Abrogation du règlement sur la conversion d'immeubles en copropriétés divisées (40.20) : peu de conversion mais l'abrogation favorise la protection du logement locatif.
7. Encadrement de la construction des bureaux de vente (40.02) : ces bureaux s'installent un peu n'importe où pour de longues périodes – nécessité de mieux les encadrer.
8. Modification du règlement sur le bruit (40.21) : vise à mieux encadrer les heures d'opération sur les chantiers de construction.
9. Projet de programme électoral de Projet Montréal : congrès les 27 et 28 mai.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'avril.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois d'avril.

10.09 - Appel d'offres à venir :

- Aménagement des ruelles vertes

10.10 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative aux taux d'implantation pour les lots numéros 4 140 498 et 4 140 587 du cadastre du Québec, situés sur la rue Bourassa (dossier en 40.01)

Aucun commentaire

CA17 22 0093**Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 23 au 29 avril 2017**

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest veut souligner l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens;

Considérant que la traditionnelle soirée hommage aux bénévoles du Sud-Ouest reconnaît la contribution de nombreuses personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Le maire proclame que la semaine du 23 au 29 avril 2017 sera la Semaine de l'action bénévole sous le thème *Bénévoles : créateurs de richesse*, afin de rendre hommage aux bénévoles œuvrant dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

10.11

CA17 22 0094**Motion pour la révision de la géométrie de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi au profit de logements sociaux dans le cadre du PDUÉS**

Attendu que l'arrondissement propose dans son Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) Turcot un réaménagement de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi;

Attendu qu'un réaménagement de l'intersection pourrait libérer une grande superficie de domaine public, immédiatement à l'est du 5001, rue Saint-Ambroise (environ 485 m² ou 5200 pi²);

Attendu que les élus du Sud-Ouest considèrent la construction de logements sociaux comme une priorité; Attendu que les prix des terrains sont souvent un obstacle à la construction de logements sociaux;

Attendu qu'un réaménagement de l'intersection requiert une collaboration de la ville-centre, notamment pour planifier le déplacement d'infrastructures souterraines (aqueducs, égouts, électricité, etc.);

Attendu que la ville-centre prévoit prochainement effectuer une réfection majeure de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi, comprenant le remplacement des infrastructures souterraines dans le secteur visé.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais et Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à la ville-centre à ce que la géométrie de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi soit revue afin de libérer un espace pour la construction de logements sociaux;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest mandate la Direction des travaux publics de l'arrondissement de travailler avec la ville-centre afin de planifier le déplacement des infrastructures souterraines nécessaire à l'intervention;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et à la Direction des travaux publics de considérer cette approche quand l'opportunité de reconsidérer ou de réaménager la géométrie d'une rue ou d'une intersection se présente à tout autre endroit dans Le Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA17 22 0095

Octroi d'un contrat de gré à gré de 142 365,49 \$ à l'OSBL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise (dossier 1177010003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 142 365,49 \$ pour un mandat de services professionnels pour l'occupation transitoire du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 142 365,49 \$ à Pépinière & collaborateurs, payable en 3 versements, soit un premier versement de 71 182,75 \$ à la signature de la convention, un deuxième versement de 35 591,37 \$ à l'inauguration du site, et un troisième versement de 35 591, 37 \$ à la clôture du projet;

D'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Pépinière & collaborateurs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177010003

CA17 22 0096

Addenda - Reconduction du contrat octroyé à Location de camions Eureka inc. pour la location d'un camion-grue sans opérateur pour des travaux d'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc, jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant de 65 596,51 \$ portant ainsi la valeur totale du contrat à 164 877,31 \$ (dossier 1150663002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 65 596,51 \$ pour la location d'un camion-grue sans opérateur pour des travaux d'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De reconduire le contrat octroyé à Location de camions Eureka inc., jusqu'au 31 mars 2018, au montant de 65 596,51 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres numéro 15-14328, portant ainsi la valeur totale du contrat à 164 877,31 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1150663002

CA17 22 0097

Addenda - Modification de la résolution CA16 220225 afin de changer le nom de l'organisme « Productions WeArt » pour « Manœuvres » et le nom du projet de quartier « La Cabane Smith » pour « Place à la tour ! », dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal et modification de la convention conclue avec l'organisme pour les années 2016-2017 (dossier 1166901002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution numéro CA16 220225 de manière à remplacer les dénominations « Productions WeArt » pour « Manœuvres » et « La Cabane Smith » pour « Place à la tour ! ».

D'approuver la modification de la « Convention de contribution financière » avec Manœuvres, afin de prendre en compte le changement de dénomination et du nom du projet de quartier, toutes autres dispositions de la convention demeurant inchangées et liant les partis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1166901002

CA17 22 0098

Addenda - Dépôt de la décision de l'inspecteur général de la Ville de Montréal du 23 mars 2017 concernant la « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 » et la résiliation du contrat octroyé le 15 décembre 2016 à l'entreprise 9499237 Canada inc. au montant de 268 851,60 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement au cours des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 dans le secteur Saint-Paul-Émard à la suite de l'appel d'offres numéro 16-15716 (dossier 1160663005)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal du 23 mars 2017 portant le titre « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 »;

De prendre acte de la résiliation, par l'inspecteur général, du contrat de location de quatre remorqueuses octroyé par l'arrondissement du Sud-Ouest le 15 décembre 2016 (résolution numéro CA16 220506) à l'entreprise 9499237 Canada inc. au montant de 268 851,60 \$ pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement au cours des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 dans le secteur Saint-Paul-Émard, à la suite de l'appel d'offres numéro 16-15716;

De prendre acte de la recommandation de l'inspecteur général à l'effet que Excavation Anjou inc., 9499237 Canada inc., Remorquage BL (9335-5139 Québec inc.), Yvan Dubé, Raymond Lizotte et Brigitte Lévesque, ainsi que toute personne morale et/ou société auxquelles ils sont liés, soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années à compter du 23 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1160663005

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.05 à 20.06 de l'ordre du jour.

CA17 22 0099

Octroi d'un contrat à 9055-0344 Québec inc., au montant de 135 394,56 \$, pour la location de quatre tracteurs lave-trottoirs avec opérateur pour le nettoyage printanier des rues et des trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une durée de 2 ans (dossier 1172892001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 135 394,56 \$ pour la location de quatre tracteurs lave-trottoirs avec opérateur, pour le nettoyage printanier des rues et des trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à 9055-0344 Québec inc., pour un montant de 135 394,56 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1172892001

CA17 22 0100

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 374 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1176771002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 374 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Activités	Montants
École Dollard-des-Ormeaux	Projet littéraire	500 \$
Fondation des Résidences Mance-Décary	Spectacle Showtime	150 \$
MU	Soirée-bénéfice	250 \$
Partageons l'espoir	Table de l'espoir	304 \$
Maison d'entraide Saint-Paul-Émard	Souper-bénéfice le Bol de l'entraide	100 \$
Fondation du cégep André-Laurendeau	Bourse pour la soirée du Mérite scolaire	500 \$
Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles	Conférence publique	100 \$
Impact Groupe d'aide en santé mentale	Journée bien dans sa peau, bien dans sa tête	250 \$
Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles	Événement « Moi, j'décroche mon diplôme »	100 \$
Bangladesh Greater Noakhali Association	Fête nationale du Bangladesh	250 \$
Paroisse Saint-Jean-de-Matha	Commandite pour la journée spaghetti	300 \$
Club optimiste Saint-Paul	Billets et commandite pour le souper Homards et rôti de bœuf	420 \$
Centre de loisirs Monseigneur-Pigeon	Commandite du Brunch du temps des sucres	200 \$
Sauvons la falaise!	Corvée de propreté	200 \$
Maison Saint-Columba	Gala annuel et 100 ^e anniversaire	250 \$
Loisirs Saint-Henri	Offre de service	2 500 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1176771002

CA17 22 0101

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2017 (dossier 1177279005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 28 février 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1177279005

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 30.02 à 30.03 de l'ordre du jour.

CA17 22 0102

Autorisation d'une dépense de 234 468 \$ pour les travaux d'asphaltage effectués en régie, les frais incidents, ainsi que d'autres travaux dans le cadre du programme de réfection routière 2017 (dossier 1177274002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 234 468 \$ pour les travaux d'asphaltage effectués en régie, les frais incidents, ainsi que d'autres travaux dans le cadre du programme de réfection routière 2017.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1177274002

CA17 22 0103

Autorisation d'une dépense maximale de 31 600 \$ pour des services professionnels d'études environnementales et géotechniques en marge du projet RAC Saint-Charles et octroi d'un contrat à EnGlobe Corp. au montant de 28 275,79 \$, dans le cadre de l'entente-cadre 1014963 (dossier 1172783001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 31 600 \$ pour des services professionnels d'études environnementales et géotechniques en marge du projet RAC Saint-Charles;

D'octroyer le contrat à EnGlobe Corp. au montant de 28 275,79 \$, conformément à l'entente-cadre 1014963 intervenue entre la Ville de Montréal et EnGlobe Corp. - Appel d'offres public 14-13536 (6 soumissionnaires);

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1172783001

CA17 22 0104

Acceptation de l'offre de service de la ville-centre concernant le déchetage et la collecte en bordure de rue des branches provenant du domaine privé, sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2017 (dossier 1177062001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de la ville-centre concernant le déchetage et la collecte en bordure de rue des branches provenant du domaine privé, sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1177062001

CA17 22 0105

Demande de dérogation mineure relative au taux d'implantation pour les lots numéros 4 140 498 et 4 140 587 du cadastre du Québec, situés sur la rue Bourassa (dossier 1177580001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative au taux d'implantation maximal prescrit à la carte intitulée « taux d'implantation et densités » de l'Annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 70 % au lieu de 60 % pour les lots numéros 4 140 498 et 4 140 587 du cadastre du Québec, situés sur la rue Bourassa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177580001

CA17 22 0106

Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière (dossier 1176347005)

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant bureaux temporaires de vente ou de location immobilière sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) concernant les bureaux temporaires de vente ou de location immobilière;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 18 avril à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1176347005

CA17 22 0107

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de remplacer les articles 42 et 43 concernant les arbres sur le domaine public (dossier 1176215001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de remplacer les articles 42 et 43 concernant les arbres sur le domaine public, qu'il soit numéroté RCA17 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1176215001

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0108

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 340 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux (dossier 1175170001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Alain Vaillancourt
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 340 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux, qu'il soit numéroté RCA17 22003 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1175170001

CA17 22 0109

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments (dossier 1175170002)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2017;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Alain Vaillancourt
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 712 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments, qu'il soit numéroté RCA17 22004 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1175170002

CA17 22 0110

Adoption d'un premier projet - Projet particulier d'occupation d'un immeuble visant à modifier une disposition de la résolution CA11 2202334 afin d'autoriser certains usages commerciaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick (dossier 1176347006)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2017.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution modifiant la résolution CA11 220234 et autorisant certains usages commerciaux supplémentaires au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2727, rue Saint-Patrick, selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation :

De modifier le 3^e alinéa de la résolution CA11 220234 afin qu'elle se lise maintenant comme suit:

« D'autoriser, à l'exception de l'usage « carburant », la catégorie d'usage C.1(2)A, ainsi que les usages suivants :

- Articles de sports et loisirs;
- Galerie d'art;
- Librairie (journaux);
- Accessoires et nourriture pour animaux domestiques;
- Activités communautaires ou socioculturelles;
- Café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant ».
- La superficie de plancher occupée ne doit pas excéder 200 m² par établissement et plusieurs établissements sont autorisés au rez-de-chaussée. Un café-terrasse adjacent à l'usage « traiteur » ou « restaurant » est autorisé sans limite de superficie. »

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

L'occupation visée par la présente résolution devra débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, l'autorisation prévue à la présente résolution sera nulle et sans effet.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 18 avril à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1176347006

CA17 22 0111

Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « activités communautaires » aux 2e et 3e étages du bâtiment sis au 2352, rue Duvernay (dossier 1166347011)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 24 janvier 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 23 février 2017;

Considérant qu'à la suite de l'avis public publié le 16 mars 2017, l'arrondissement n'a reçu aucune demande de tenue de registre à l'égard de ce projet.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'usage « activités communautaires » aux 2^e et 3^e étages de l'immeuble sis au 2352, rue Duvernay, selon l'autorisation énumérée ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Autoriser l'usage « activités communautaires » aux 2^e et 3^e étages du bâtiment sis au 2352, rue Duvernay;

Nonobstant cette autorisation, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

L'occupation visée par la présente résolution devra débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, l'autorisation prévue à la présente résolution sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1166347011

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA17 22 0112

Ordonnances - Événements publics (dossier 1174399003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Brunch du temps des sucres	Cour extérieure du Centre Monseigneur-Pigeon Tours de calèche selon le trajet suivant: - Départ à l'entrée du centre Monseigneur-Pigeon, sur la rue Galt; - Du coin Galt et Angers, vers le sud, direction Drake; - Sur Drake, vers l'ouest, direction Leprohon; - Sur Leprohon, vers le nord, direction Angers; - Sur Angers, vers l'est, direction De Champigny; - Sur De Champigny, vers le sud, direction Marc-Sauvalle; - Sur Marc-Sauvalle, vers l'est, direction Le Caron; - Sur Le Caron, vers le nord, direction Angers; - Sur Angers, vers l'est, direction Galt; - Sur Galt, vers le sud, jusqu'au centre Monseigneur-Pigeon	Dimanche 9 avril 2017, entre 9 h 30 et 15 h 30
Faites un pas vers les jeunes	Parc Angrignon (site les étangs)	Dimanche 7 mai 2017, entre 7 h et 14 h
Journée familiale canard	Parc Saint-Paul et sur la rue Brisset, entre les rues De Champigny et Le Caron	Samedi 20 mai 2017, entre 11 h et 18 h 00

Festi-Pointe / Fête de la guirlande	Carré d'Hibernia, parc Saint-Gabriel et sur les rues suivantes : - La rue Grand Trunk, entre les rues Roperly et Island; - La rue Roperly, entre les rues Grand Trunk et Mullins; - La rue d'Hibernia, entre les rues Grand Trunk et Mullins; - La rue Mullins, à partir de la rue d'Hibernia jusqu'au Parc-école Charles-Lemoyne	Lundi 22 mai 2017, entre 13 h et 19 h
Dystromarche de Montréal	Parc Gédéon-De Catalogne	Samedi 27 mai 2017, entre 10 h 30 et 11 h 45
Campagne d'embellissement 2017	741, rue Des Seigneurs	Samedi 27 mai 2017, entre 9 h et 14 h
Campagne d'embellissement 2017	Carré d'Hibernia	Samedi 27 mai 2017, entre 9 h et 14 h
Lobster Clam Jam	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	Dimanche 28 mai 2017, entre 12 h et 21 h
Course Cégep André-Laurendeau (CAL)	Parc Angrignon	Mercredi 3 mai 2017, entre 12 h et 14 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1174399003

CA17 22 0113

Ordonnances- Autorisation pour la tenue de l'événement «Pâques sur Notre-Dame» organisé par la SDC Quartier du Canal le samedi 15 avril 2017 au parc du Bonheur-d'Occasion et autorisation d'une réduction totale des frais exigibles pour l'occupation du domaine public, dans le cadre de cet événement (dossier 1177010005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser, conformément à l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA 16 22015), une réduction totale du tarif exigible pour l'émission du permis d'occupation du domaine public à la SDC du Quartier du Canal, dans le cadre de l'événement « Pâques sur Notre-Dame », qui se tiendra le samedi 15 avril 2017, de 10 h à 17 h, au parc du Bonheur-d'Occasion;

D'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Pâques sur Notre-Dame » au parc du Bonheur-d'Occasion, le samedi 15 avril 2017, de 10 h à 17 h en vertu des règlements suivants :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1177010005

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.16 de l'ordre du jour.

CA17 22 0114

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'installation d'une tour d'antenne et d'un local technique au 1156, rue Mill (dossier 1174824004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans préparés par Pinargon - Consultants, déposés et estampillés en date du 17 novembre 2014 et du 15 mars 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis d'installation d'une tour d'antenne et d'un local technique au 1156, rue Mill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1174824004

CA17 22 0115

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1830, rue Le Ber - aménagement extérieur, phase 2 (dossier 1163459024)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme SMI consultants, déposés et estampillés en date du 2 février 2017 et les modifications du 9 mars 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001132248 permettant la transformation du bâtiment situé au 1830, rue Le Ber.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1163459024

CA17 22 0116

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1900, rue Le Ber (partie A du bâtiment 7) (dossier 1173459002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme l'Œuf, architectes, déposés et estampillés en date du 23 février 2017 ainsi que la modification reçue le 23 mars 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant la demande de permis numéro 3001285089 permettant la transformation du bâtiment situé au 1900, rue Le Ber (partie A du bâtiment 7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1173459002

CA17 22 0117

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 559 à 565, rue de la Congrégation et 560 à 566, rue de Sébastopol (dossier 1154824012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans modifiés préparés par Jacques Garand - architecte, déposés et estampillés en date du 8 septembre 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction des bâtiments situés aux 559 à 565, rue de la Congrégation et 560 à 566, rue de Sébastopol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1154824012

CA17 22 0118

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 2603 et 2605, rue Rushbrooke (dossier 1164824018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans modifiés préparés par Yves Brault, architecte, estampillés en date du 10 mars 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine accompagnant la demande de permis pour la construction des immeubles situés aux 2603 et 2605, rue Rushbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1164824018

40.11 et 40.16

La conseillère Sigouin commente les dossiers 40.11 et 40.16 de l'ordre du jour.

CA17 22 0119

Implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Le Ber en direction nord, à l'intersection de la rue de la Congrégation (dossier 1177365002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'installer un panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue le Ber en direction nord, à l'intersection de la rue de la Congrégation;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1177365002

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.18 à 40.19 de l'ordre du jour.

CA17 22 0120

Adoption d'un règlement résiduel - Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown à l'exception de la zone 0583 et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, à l'exception de la zone 0583 (dossier 1176347007)

Considérant que les avis de motion du présent règlement ont été donnés lors des séances du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017 et du 14 mars 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 23 février 2017;

Considérant l'adoption du second projet de règlement ayant eu lieu le 14 mars 2017;

Considérant la réception d'une demande valide de tenue de registre relativement aux articles 1 et 2 du second projet de règlement "Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative" et que, par conséquent, ces articles devront être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone 0583;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement résiduel excluant la zone 0583 tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown à l'exception de la zone 0583 et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative à l'exception de la zone 0583, qu'il soit numéroté 01-280-40 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.18 1176347007

CA17 22 0121

Adoption d'un règlement distinct soumis à la procédure d'approbation référendaire de la zone 0583 à la suite d'une demande de tenue de registre - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative (dossier 1176347008)

Considérant que les avis de motion du présent règlement ont été donnés lors des séances du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017 et du 14 mars 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 23 février 2017;

Considérant l'adoption du second projet de règlement ayant eu lieu le 14 mars 2017;

Considérant la réception d'une demande valide de tenue de registre relativement aux articles 1 et 2 du second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative et que, par conséquent, ces articles devront être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone 0583;

Considérant qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement distinct à l'égard de la zone 0583 tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'interdire les cafés-terrasses dans la zone 0583 située dans le secteur Griffintown et afin d'autoriser dans la zone 0583 les cafés-terrasses dans les autres cours pour les établissements adjacents à des secteurs d'habitation sous condition d'une distance limitative, qu'il soit numéroté 01-280-41 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.19 1176347008

CA17 22 0122

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest

La conseillère Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement abrogeant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.20

CA17 22 0123

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les plages horaires lors de l'exécution de travaux sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.21

CA17 22 0124

Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'événement « Montréal toute une histoire ! » (dossier 1170532003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Montréal toute une histoire ! », à l'intersection de la rue Favard et de la place de Dublin, le 3 mai 2017, de 10 h à 12 h en vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.22 1170532003

CA17 22 0125

Demande au ministre de la Justice de désigner monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles (dossier 1177279006)

Attendu que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au ministre de la Justice du Québec de désigner monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1177279006

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Commentaires de la conseillère Thiébaud et du conseiller Sauvé.

À 21 h 24, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017.

Initiales Pascale Synnott